

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 6-276-1919 promulguant le décret du 7 septembre 14949 relatif à la fixation du taux de la prime afférente aux rengagements de six mois dans les troupes coloniales.

n° 6-276-1919

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 octobre 1919

Numéro JO  
n° 276 du 31/10/1919

Date du numéro  
31 octobre 1919

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 7 septembre 1919 relatif à la fixation du taux de la prime afférente aux rengagements de six mois dans les troupes coloniales

**Vu** le texte du dit décret inséré au Journal Officiel de la République Française du 16 septembre 1919

Sur la proposition du Capitaine commandant les troupes et l'avis du Secrétaire général du Gouvernement;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 7 septembre 1919, relatif à la fixation du taux de la prime afférente aux rengagements de six mois dans les troupes coloniales.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**A. LAURET** Par le Gouverneur : **Le Secrétaire général du Gouvernement, CARRON.**